

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.00 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. Ozanné, Libraire, Christiani-Placé à Paris, chez MM. HAYAT, Libraires et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de l'Éclair.

Table with financial data for 31 MAI and 1^{er} JUIN, including interest rates and various bank actions.

DEPECHE COMMERCIALES Service particulier du Journal de Roubaix New-York, 1^{er} juin. Change sur Londres 4.87 0/0; change sur Paris, 5.43 3/4

Dépêches de MM. Schlegelhanffen et C. représentés à Roubaix par M. Bulteau Grynoprès: Havre, 1^{er} juin. Cotons: Ventes 700 b. bonne demande, prix fermes.

Liverpool, 1^{er} juin. Cotons: Ventes 10,000 b. Ferme livrable, clôture hier actif, offres calmes. Havre, 1^{er} juin. Cotons: Ventes, 1,000 b. Marché ferme low louisiane 74. New-York, 1^{er} juin. Recettes 3,000 b.

ROUBAIX 1^{er} JUIN 1876. Bulletin du jour La révolution de palais qui vient de s'accomplir à Constantinople, est aujourd'hui la préoccupation majeure de nos politiques.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 2 Juin 1876. — 35 —

Chevaliers de l'écritoire XII. LA GRIFFE DE SATAN. (Suite). La Babel littéraire du Progressiste portait ses fruits. La griffe de Satan s'imprimait sur toutes les feuilles, sur toutes les couvertures, sur tous les livres.

conséquences probables de la chute d'Abdul-Aziz et de l'intronisation de Mourad-Bey son neveu. Ce nous est une occasion, pour nous égarer un peu des erreurs que l'ignorance ou la légèreté qui distinguait la plupart des publicistes français lorsqu'il s'agit de ces matières, menaces de répandre comme un déluge sur tout le territoire français.

Libéraux et réactionnaires, républicains et monarchistes présentent d'abord cette révolution comme favorable aux intérêts des chrétiens. Le peu que les dépêches officielles nous laissent entrevoir de la vérité démontre à tous que c'est là, une assertion plus que risquée.

Ces dépêches nous apprennent en effet, que Midhat-Pacha a été le principal agent de la conspiration qui a fini comme il est dit plus haut. Or, Midhat-Pacha est le chef du parti vieux turc, du parti fanatique, de ce parti qui proposait récemment au Sultan déchu, de déployer l'étendard du prophète, et de se servir du trésor de la Mecque, pour exterminer les infidèles, et reconquérir l'intégrité en même temps que la tranquillité de l'Empire.

Les mêmes enthousiastes supposent, en outre, que le règne de Mourad inaugurerait en Turquie, une ère nouvelle de prospérité et d'apaisement; c'est là une hypothèse toute gratuite. D'après les informations sommaires que nous venons de commenter, la déposition d'Abdul-Aziz n'est pas seulement l'œuvre de Midhat-Pacha et du parti vieux turc. Le parti de la jeune Turquie dont le chef est Khalil, personnage fantaisiste connu longtemps à Paris, sous le nom de Khalil-Bey, et au bal Mabille sous le nom de Gogo-Pacha; — le parti de la jeune Turquie y a aussi contribué.

Abdul-Aziz a donc été renversé par une coalition de forces extrêmes, par une alliance semblable à celle qui se produirait entre M. Rouher et M. Naquet, s'ils voulaient renverser le maréchal de Mac-Mahon. Le nouveau sultan sera donc tiraillé, en sens contraire, par des forces divergentes, exactement comme l'était son oncle et précesseur. Est-il permis d'espérer que l'un des deux hommes qui personnifient ces deux influences opposées aura les qualités d'un grand ministre?

Nous avons rappelé que Midhat a été déjà grand-vizir. Or, son administration fut à cette époque si désastreuse, sa politique si imprudente, que les difficultés qui ont amené la chute d'Abdul-Aziz, menacèrent de surgir au bout de quelques mois de son vizirat, et qu'on fut obligé promptement de lui retirer l'anneau de l'Empire, symbole du pouvoir, et de l'exiler dans le gouvernement de Bagdad. C'est-à-dire en pleine Asie.

Quant à Khalil nous ne pensons point que ce soit à Bade, à Hambourg ou à Monaco, en compagnie des demoiselles du demi-monde et des petits journalistes des inscriptions de droit; des espérances qui attendent l'immortalité pour prix de leurs odes à la lune et de leurs concerts aux brises, et qui brodent, par la pensée, des palmes vertes à l'unique habit suspendu au clou de leur mansarde; des collaborateurs qui ne collaborent à rien, et se font les mouches du coche de tout le monde; d'une foule inutile, rêveuse, intelligente parfois, mais qui noie son esprit dans l'absinthie; prodigieuse de sa verve comme de son argent; qui somme un soir chez Brébant et le lendemain grignotte du pain sec; qui demeure chez ses amis pour éviter les créanciers; qui juge de haut les grands hommes et trouve Chabrouillard épatant; qui fait de la littérature de l'avenir, appelle la Fontaine un cuisinier, et affirme qu'il est grand temps d'apprendre à Cornille à écrire une tragédie. Foale pareille à ces papillons qui naissent et meurent dans une journée, sans laisser d'autre trace de leur passage qu'une tache sur un fleur.

La rédaction du Progressiste était réunie ce jour-là dans le bureau de Jean de Falais. Celui-ci taillait une plume d'oie jusqu'aux barbes pour se donner une contenance et accompagner par une action mécanique le travail de la pensée. — Crotale, dit-il tout d'un coup, en tirant un petit papier de sa poche, vous me feriez le plaisir d'accommoder au sel de votre esprit la petite historiette que je vous confie. Il est trop de veaux d'or à Paris, la finance écorse tout le monde.

de plus qu'on voit aujourd'hui des réclames dans les feuilles du boulevard, qu'il ait acquis le génie et les qualités d'un homme d'Etat. Il est notoire que ce personnage n'a vu dans les intrigues politiques où il s'est mêlé qu'un moyen de refaire sa fortune scandaleusement dilapidée à Paris, où il joua contre certain prince polonais, aujourd'hui, romancier. Cette fameuse partie d'écarté dont l'enjeu était la somme de trois cent cinquante mille francs.

Si donc nos confrères de Paris comptent sur Midhat et sur Khalil pour sauver la domination ottomane, ou simplement pour relever les finances turques, ils s'exposent à décompter.

Il est fort possible que l'avènement de Mourat Vealme pour quelque temps les impatiences russes.

Nous ne serions même point surpris d'apprendre prochainement, que l'influence du général Ignatieff n'est pas étrangère au succès, sinon à la conception de la conspiration qui a réussi.

Il est à remarquer que le premier télégramme qui a annoncé la déposition d'Abdul-Aziz était de provenance russe. La nouvelle a passé par Saint-Petersbourg avant de venir en Occident. D'autre part, on affirme que le Sultan déchu s'est réfugié à bord d'une frégate anglaise.

Ces faits démontrent, au moins, que les rivalités ne sont point calmées. Il convient donc de ne point envisager les affaires d'Orient sous un point de vue trop optimiste. Le Sultan est changé, soit; mais les difficultés subsistent; mais les insurgés de l'Herzégovine ne sont point soumis, mais le trésor public ottoman reste vide. Voilà la vérité qu'il ne faut ni torturer ni méconnaître.

Toute la thèse du parti radical au sujet de la collation de grades repose sur une confusion et un sophisme.

Le Temps, qui est en cette question aussi radical que la République française, soutient que le grade détermine la capacité civile pour certaines fonctions. Or, c'est là une erreur: l'obtention d'aucun grade ou diplôme ne donne ipso facto la capacité civile pour les fonctions judiciaires, administratives ou militaires, qui dépendent de l'Etat: les grades n'ouvrent pas davantage, à l'exception du doctorat en médecine, l'exercice des carrières libérales. Partout il y a une preuve, un stage, un examen spécial ou professionnel, ou un droit de nomination, vis-à-vis desquels le grade n'est qu'un certificat d'admissibilité, qui donne droit à concourir ou à être nommé: mais rien de plus.

Les grades ou diplômes universitaires sont des certificats d'études, des titres scientifiques, mais nullement un brevet d'exercice ou de garantie, comme le prétendent les radicaux à grand renfort de comparaisons fausses autant que grossières. Un jeune homme qui a obtenu un grade ou un diplôme universitaire n'est qu'un étudiant qui a terminé avec succès ses études, et non point un fonctionnaire de fait ou de droit.

Nous ne voyons pas comment on peut nier et cette distinction et la conclusion que nous en tirons.

Le Temps lui-même présente l'objection, car il dit: « L'argument serait plausible si le grade n'était qu'un certificat d'étude. » Sans doute! Que le

— Il me semble qu'elle nous fait vivre. dit Crotale. — Bah! répliqua Jean de Falais, nous ne mourons pas, mais elle engraisse. — Enfin, vous désirez... — Que votre prochaine chronique contienne une histoire dont je vous remets les notes: il s'agit d'un banquier millionnaire qui possède tous les éléments du bonheur... — C'est trop pour un dit Crotale. — Tous! cependant, il garde au-dessus du front une petite épée de Damoclès qui empoisonne sa félicité domestique... La crainte de la chute de ce glaive lui donne toutes les terreurs de Denys de Syracuse... Cette épée est tout simplement un faux, commis dans son extrême jeunesse, et qui se trouve en la possession d'un ami... — Si c'est un ami, dit Alcide Quentin, il ne s'en fera pas une arme. — C'est un ami relatif... — Et le but de la relation? — Est que l'ami veut épouser... la fille du banquier... Vous mettez: la fille... — Qui ne l'aime pas? demanda Crotale. — Jean de Falais pâlit, mais il ajouta d'une voix calme: — Qui ne l'aime pas, naturellement... — Et qui, sans doute, en préfère un autre, ajouta Quentin en riant, car c'est toujours ainsi dans les romans, et les romans sont la fidèle reproduction de la vie... En beau, cependant, entendons-nous! car la nature humaine est plus

Temps essaie donc de prouver le contraire, et qu'il nous dise les fonctions auxquelles est promu un bachelier, un licencié ou un docteur, par la seule vertu de son grade.

Mais si le grade ou le diplôme n'est qu'un certificat d'étude, le lien qui unit étroitement la liberté de l'enseignement supérieur au droit de collation de grades est certain, évident; et si le grade est un certificat d'étude, comment peut-on refuser un corps chargé de l'enseignement le droit de le délivrer?

Il y a, ce nous semble, dans ces observations, de sérieux motifs d'hésiter avant de porter la main sur la loi du 12 juillet 1875; mais combien plus, quand on pèse consciencieusement les considérations si élevées, si fortes et si graves, et si elles seules décisives, que LL. EE. les cardinaux de Paris et de Rouen ont présentées à la conscience et à la raison des députés; on comprend alors difficilement qu'il puisse se trouver une majorité capable de passer outre.

(Monde) F. LEVÉ.

L'affaire de M. Rouvier.

Voici le texte du rapport de M. Lisbonne sur la demande en autorisation de poursuites dirigée contre M. Rouvier.

MM. Le 12 mai, le garde des sceaux a présenté à la Chambre, une requête de M. le procureur général près la cour de Paris, demandant l'autorisation de poursuivre M. Rouvier. Les faits matériels qu'elle relève constitueraient, s'ils étaient prouvés un délit d'outrage public à la pudeur. M. le procureur général nous informe, que l'insurrection à laquelle ces faits ont donné lieu, a été arrêtée devant l'immunité parlementaire, de telle sorte, que la confrontation de M. Rouvier n'a pu être faite qu'à l'aide de sa photographie. M. Rouvier a sollicité d'être entendu par votre Commission qui a reçu ses explications. Elles ont surtout consisté à rendre compte de l'emploi de son temps, dans la journée du 3 avril, jour où auraient été commis les faits incriminés. La Chambre doit elle répondre par une autorisation à la demande du procureur général? Telle est la question qui vous est soumise. Votre commission l'a examinée avec la plus grande sollicitude. Dans cet examen elle a dû s'abstenir scrupuleusement de tout espèce d'enquête, même officieuse, se gardant de troubler par un empêtement quelconque, l'action de la justice.

— Eh bien! demanda Rome Auger l'incorrupible. — Eh bien! j'en fus pour mes frais... Moi, le Méphistophélès du drame, le tentateur du roman, le mauvais génie des contes féeriques... Une minute, cependant, je crus qu'il se sentait ébranlé... — Par le ballet? demanda Crotale. — Non pas! mais par une apparition suave qui se détacha en face de nous sur le velours de la loge... — Bah! s'écria Crotale. — Ceci rentre dans ma chronique du théâtre, ajouta Népomucène. — Et peut-être précieux comme renseignement, souffla Jean de Falais à l'oreille du romancier. — Alcide Quentin le regarda. — Achèverai-je ma confidence? — Elle devrait être finie, dit Crotale. — Tu parles en garçon qui fait tenir une nouvelle dans quinze lignes, fit observer Quentin; pour moi, qui écris des feuilletons de douze colonnes, je connais l'art d'aiguillonner la curiosité de mes lecteurs. — Enfin? dit Jean de Falais. — Oui, enfin, quelle était cette femme dont la vue parut exercer une influence sur cet ange immaculé de la littérature, ce publiciste qui se permet de n'avoir qu'une opinion: la sienne! ce joigneur qui é mousses nos armes avec un scapulaire pour bouclier? — Le nom! le nom! répétaient plusieurs voix.

d'une prérogative. Votre commission a pensé, que les scrupules parlementaires n'avaient pas à s'offenser de l'autorisation de poursuites qui vous est demandée. Dans l'intérêt particulier de M. Rouvier, nous devrions considérer le refus d'autorisation comme devant lui être plus préjudiciable qu'avantageux. Si, au regard de M. Rouvier, l'invasibilité des actes incriminés, qui paraissent accuser le fait d'un monomane; si, d'autre part, la régularité de sa conduite, ses habitudes notoire d'exactitude, de travail, son âge, ses nombreuses et honorables amitiés accréditent ses protestations, n'y a-t-il pas un intérêt majeur à ne pas laisser stationnaire, la regrettable situation qui lui est faite?

N'y a-t-il pas une extrême urgence, soit au point de vue de son honneur, soit au point de vue des susceptibilités de la Chambre elle-même, qu'il ne reste pas plus longtemps siègeant comme député, sous le coup de cette requête dont l'argumentation, peut-être prématurée, se distingue à un si haut degré de la plupart des documents de ce genre. N'est-il pas nécessaire que la confrontation de M. Rouvier, dont les résultats peuvent exercer une influence sérieuse sur la seule question à débattre, celle de l'identité, ne reste pas suspendue au préjudice de la confrontation par le procédé photographique? M. Rouvier n'a pas hésité à manifester sa répugnance personnelle contre toute espèce de retard, quand dans le cours de la séance du 11 mai, il provoque hautement lui-même l'autorisation de poursuites. Votre commission a pensé, que sous aucun rapport il n'était convenable, ni opportun de refuser cette autorisation. Il n'y aurait ni utilité, ni sagesse à entraver le cours de la justice au moment où elle va mettre en usage les moyens de contrôle qui paraîtront le plus convenables, en l'état, pour mieux déterminer si M. Rouvier peut même être inculpé. En conséquence nous avons l'honneur de soumettre à la Chambre la résolution suivante:

Projet de résolution: la Chambre autorise les poursuites qui font l'objet de la requête de M. le procureur général près la cour de Paris, en date du 13 mai 1876, contre M. Maurice Rouvier.

M. Chesnelong, vient d'adresser ses adieux à ses anciens électeurs, dans la circulaire suivante, digne, émue, touchante:

A mes concitoyens de l'arrondissement d'Orthes. Mes chers concitoyens, Le scrutin du 29 février ne saurait affaiblir ni mon affection, ni ma gratitude pour un pays où ma vie s'est écoulée, que tant de liens me rendent cher, auquel je serai toujours attaché de cœur et d'âme. Souffrez donc que je vous adresse un mot d'adieu, à l'heure où je cesse de vous représenter. Vous m'ouvrirez, il y a onze ans, la porte des assemblées parlementaires, et vous m'avez maintenu, jusqu'à ce jour, à ce poste d'honneur et de combat. Je me suis efforcé de répondre à votre confiance. J'ai défendu tous les intérêts de nos contrées avec un zèle toujours empressé, souvent efficace. Si j'ai profité de ma situation pour être utile à plusieurs de mes compatriotes, je n'ai pas la douleur de m'en être servi pour faire le moindre mal à un seul homme. Je n'ai jamais cédé à personne sur le chemin de l'ambition; mais les hommes de bien m'ont rencontré toujours dans celui du dévouement, pour aider au relèvement social et national de la France. C'est à ce point de vue que j'acceptai une part considérable de coopération dans un pa-

quelque dossier dont le contenu et la nature des documents qu'il renfermait, n'avaient pas à s'offenser de l'autorisation de poursuites qui vous est demandée.

Dans un autre ordre d'idées, j'ai toujours été le défenseur résolu des principes conservateurs. Et, quand il s'est agi de stipuler pour ces libertés chrétiennes qu'on peut bien menacer, mutiler, opprimer, mais qui ne seront jamais vaincues; quand on a évoqué le fantôme de ne je sais quelles usurpations écrites pour attaquer aux droits imprescriptibles de la religion et des âmes, vous ne m'avez pas vu sacrifier le devoir à une fausse popularité. J'ai su résister aux entraînements d'une opinion dévoyée pour affirmer hautement les prérogatives impérieuses de la conscience et de la vérité.

Si en cela j'ai obéi à mes convictions, j'ose croire que j'ai été aussi le représentant fidèle de vos vrais sentiments: et, malgré des apparences contraires, le scrutin du 21 mai n'est pas fait pour me ravir cette certitude.

C'est l'honneur des doctrines véritablement conservatrices qu'on ne peut les discerner qu'en les dénaturant; c'est le caractère des doctrines cancéreuses qu'elles ne peuvent se faire accepter qu'en se dénaturant.

La dernière lutte électorale vous a fait assister à ce double spectacle. Parmi les procédés à l'aide desquels mes adversaires se sont procuré un médiocre triomphe, il en est un que j'ai dû déplorer: la police correctionnelle; je livre les autres à la conscience publique.

Et laissant aux victorieux l'orgueil d'un tel succès, je garde pour mes amis et pour moi l'honneur d'une telle défaite.

Je ne les remercie pas seulement; je me permets aussi de les féliciter. La fermeté et l'union des conservateurs pour la défense religieuse et sociale, tel est le besoin impérieux de notre situation présente; telle est aussi la garantie nécessaire de notre avenir.

Les conservateurs de l'arrondissement d'Orthes l'ont admirablement compris; et bien que le succès se soit dérobé à leurs vaillants efforts, ils n'en ont pas moins donné un grand et salutaire exemple.

Pour moi, fier de leurs sympathies persévérantes, bien assuré d'avoir fait jusqu'au bout mon devoir tout entier, et d'avoir tenu haut et ferme, aussi bien dans les luttes parlementaires de Versailles que devant nos populations, le drapeau de nos principes communs, je leur demande de vouloir bien garder un souvenir d'affectueuse estime à celui qui fut longtemps leur député et qui restera toujours leur ami.

Orthes, 28 mai 1876. CH. CHESNELONG.

SÉNAT Présidence de M. Martel, vice-président. Séance du 31 mai La séance est ouverte à 3 h.

Après l'adoption du procès-verbal le Sénat reprend la discussion du règlement et décide qu'en cas de refus de signature du questeur délégué pour l'ordonnement d'un mandat le président prononcera. Le général Robert dépose le projet réglant les rapports entre les deux Chambres. Ce projet est renvoyé à la commission d'initiative. Le Sénat s'ajourne à mercredi. La séance est levée à 4 h.

LETTRE DE PARIS Paris, 31 mai 1876. L'attention du monde politique et financier est, de plus en plus, concentrée sur les affaires d'Orient. Il y a eu, aujourd'hui, une bourse extrêmement agitée; toutes sortes de bruits ont été mis

— Cette jeune fille était mademoiselle Xavière de Mériade. — Elle! fit Jean de Falais en s'avantçant. Ses poings se fermèrent, ses yeux jetèrent une flamme sombre. Crotale le regarda avec curiosité. Cajol murmura: — Si l'on était méchant! Rome Auger haussa les épaules. Auguste Chardon se contenta de répondre: — Elle est très-jolie, mademoiselle Xavière. — Il a osé! reprit de Falais. — Allons donc, mon cher rédacteur en chef, si vous n'étiez pas un homme que le roman étouffe, émeut, pétrifie, vous trouveriez qu'il est parfaitement dans son droit et dans son rôle... — Dans son droit? — Depuis quand empêchez-vous un homme de trouver des qualités à une femme et de l'admirer? — Quand cet homme ne peut prétendre à un mariage... (A suivre.)